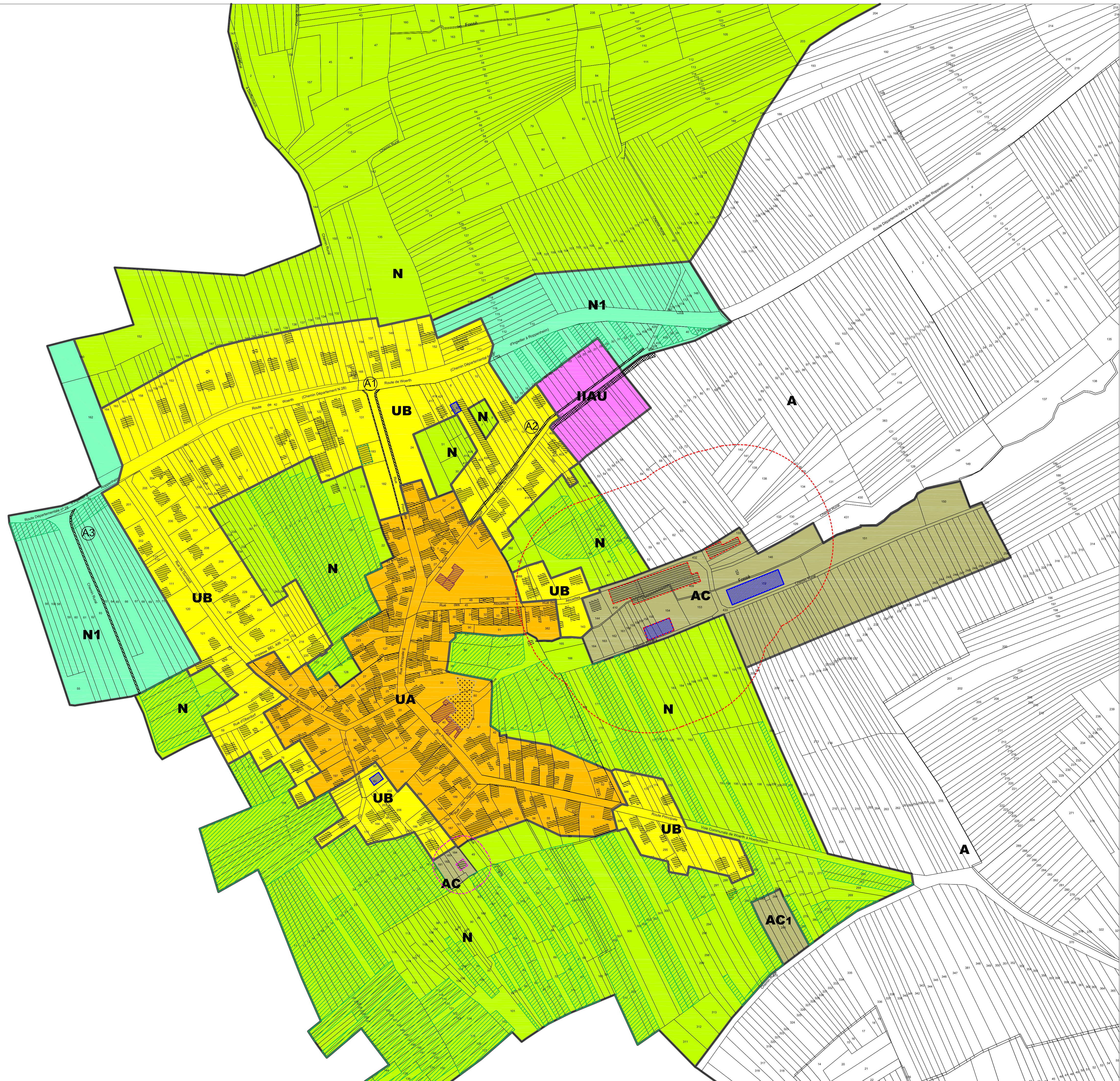
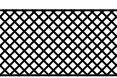
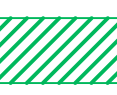




Liste des emplacements réservés		
Numéro	Intitulé	Bénéficiaire
A1	Elargissement de la rue Principale pour un aménagement paysager de l'entrée du village (1 m à l'Ouest et 2 m à l'Est)	commune
A2	Elargissement de la route de Preuschdorf pour un aménagement paysager de l'entrée du village et une desserte agricole (2 m au Nord et 5 m au Sud)	commune
A3	Elargissement d'un chemin rural pour un aménagement paysager (2 m à l'Est)	commune

 emplacement réservé

 élément remarquable du paysage au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

Référence au Code de l'Urbanisme version Grenelle 2, applicable au 13 janvier 2011.

maître d'ouvrage :
Commune de Dieffenbach-lès-Woerth

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Plan de zonage

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 25/06/2012

Droit de préemption urbain instauré par délibération du Conseil municipal du 25/06/2012 sur l'ensemble des zones Urbaines et A Urbaniser

conduite d'études :
OTE Ingénierie



Echelle : **1/2 000**
Juin 2012